****

GROUPE D’ASSOCIATIONS DE DEFENSE DES DROITS DE L’HOMME ET DE LA PAIX

Courriel : secretariat.[gadhopbl@gadhop.org](mailto:gadhopbl@gadhop.org) Tel : +243999425284

# RECOMMANDATIONS DE L’ETUDE

L’identification des problèmes qui se posent aux communautés concernées, leurs craintes ainsi que leurs raisons d’espérer, est la priorité pour établir de recommandations. Sur ce, il convient de relever les caractéristiques de l’objet d’étude et d’en établir les défaillances en fin de dresser les pistes pour la restauration et le développement. Cette démarche constitue l’ossature de cette section.

## 8.1 Avantages tirés de l’exploitation des minerais

Les avantages tirés de l’exploitation artisanale des minerais dans notre site d’étude sont innombrables. L’exploitation minière elle-même offre des opportunités aux membres des communautés locales : la réduction du chômage, la création des richesses et la réduction de la pauvreté, l’organisation d’une diversité d’activités, etc. Les minerais en soi constituent un marché attractif qui conduit à une diversification des échanges commerciaux et autres relations sociales. A cela il faut ajouter la chaîne de commercialisation et les difficultés inhérentes au processus jusqu’à la destination finale (A qui livrent- ils leurs produits et qu’est-ce qu’ils proposent à l’Etat Congolais pour que leurs activités soient plus bénéfiques dans leur vie individuelle et communautaire ?). Une question était posée pour savoir si les exploitants miniers tiraient du revenu de leur activité. L’information y relative sont à trouver dans le tableau que voici.

Tableau 83: Revenu moyen tiré de l'exploitation artisanale des minerais

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Site de l'enquête | Information sur le revenu des exploitants miniers | | | |
| N | Minimum | Maximum | Moyenne en $ |
| Kasugho | 16 | 100,00 | 1500,00 | 393,75 |
| Buyinga/Katanga | 10 | 30,00 | 350,00 | 151,40 |
| Manguredjipa | 71 | 7,00 | 3500,00 | 353,21 |
| Ensemble | 97 | 7,00 | 3500,00 | 339,09 |

Selon les déclarations des exploitants miniers, leur revenu mensuel peut s’estimer en moyenne à 339,09$ variant de 7,00 $ à 3500,00 $. Evidemment, parmi les exploitants il y a aussi les négociants dont le revenu peut avoir cette importance à l’extrême. Plus grande est la quantité du produit hebdomadaire réalisée par un creuseur plus haut sera son revenu hebdomadaire. Il y a lieu de faire un rapprochement entre ce qu’ils déclarent qu’ils produisent et ce qu’ils gagnent.

La grande proportion des produits miniers récoltés pendant la semaine sont livrés aux négociants.

Tableau 84: Ceux à qui les minerais sont livrés

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Site de l'enquête** | **A qui livrez- vous vos minerais ?** | | | **Total** |
| Exploitants miniers | Commerçants | Négociants |
| Kasugho | 0 (,0%) | 13(76,5%) | 4 (23,5%) | 17 |
| Buyinga/Katanga | 1 (9,1%) | 2 (18,2% | 8 (72,7%) | 11 |
| Manguredjipa | 17 (18,7%) | 3 (3,3%) | 71 (78,0%) | 91 |
| **Total** | 18 (15,1%) | 18 (15,1%) | **83 (69,7%)** | 119 |

Le tableau indique que les produits de l’exploitation récoltés hebdomadairement sont livrés aux négociants (83 sur 119 répondants), aux commerçants (18 sur 119 répondants) et aux exploitants miniers (18 sur 119 répondants).

Dans l’exercice de leur activité d’exploitation et dans leur existence sociale, les exploitants ont dit qu’ils étaient exposés à des difficultés.

## 8.2 Difficultés rencontrées

Quelles sont les difficultés qu’ils rencontrent dans l’exercice de leur travail ?

Tableau : difficultés rencontrées par les exploitants miniers

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Site de l’enquête** | **Difficultés rencontrées dans l’activité d’exploitation artisanale des minerais** | | | | | | | | | | |
| Perturbation des saisons culturales | Tracasseries administratives et policières | Manque d’appui matériel et financier | Monopole des exploitant dans des carrière | Rareté des minerais | Manque de main d'œuvre agricole | Les corvées au compte les hommes en armes | Evacuation difficile des produits) | Prix élevés des denrées alimentaires dans le milieu | Absence de cadre de concertation | Insuffisance des outils de travail |
| Kasugho | 1 (5,9%) | 7 (41,2%) | 2 (11,8%) | 0 (0,0%) | 0 (0,0%) | 0 (0,0%) | 7 (41,2%) | 0 (0,0%) | 1 (5,9%) | 0 (0,0%) | 1 (5,9%) |
| Buyinga/Katanga | 1 (7,7%) | 7 (53,8%) | 3 (23,1%) | 0 (0,0%) | 0 (0,0%) | 1 (7,7%) | 2 (15,4%) | 2 (15,4%) | 2 (15,4%) | 2 (15,4%) | 3 (23,1%) |
| Manguredjipa | **79 (87,8%)** | **56 (62,2%)** | 37 (41,1%) | 38 (42,2%) | 34 (37,8%) | 22 (24,4%) | 8 (8,9%) | 15 (16,7%) | 14 (15,6%) | 11 (12,2%) | 7 (7,8%) |
| Total | **81 (67,5%)** | 70 (58,3%) | 42 (35,0%) | 38 (31,7%) | 34 (28,3%) | 23 (19,2%) | 17 (14,2%) | 17 (14,2%) | 17 (14,2%) | 13 (10,8%) | 11 (9,2%) |

En considérant les réponses des 120 enquêtés sur 126 exploitants artisanaux atteints par cette étude, ce qui déranger le plus dans l’exercice de l’activité d’exploitation minière artisanale c’est entre autres:

* les perturbations des saisons (67,5%),
* les tracasseries administratives et policières (58,3%),
* le manque d’appui matériel et financier (35,0%),
* le monopole des exploitants dans les carrières (31,7%),
* la rareté des minerais (28,3%),
* le manque de main d'œuvre agricole (19,2%),
* les corvées au compte les hommes en armes (14,2%),
* les prix élevés des denrées alimentaires dans le milieu (14,2%),
* l’absence de cadre de concertation (12,2%),
* l’insuffisance des outils de travail (7,8%).

Pour atténuer les effets pervers de ces difficultés les exploitants miniers contactés dans cette étude donnent des propositions dont certaines concernent l’Etat Congolais. C’est l’objet même du tableau n° 86.

Tableau 86: Propositions à l'Etat pour améliorer le secteur d'exploitation minière artisanale

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Site de l'enquête** | **Proposition à l'Etat pour une meilleure organisation de l’exploitation artisanale** | | | | | | | | **Total** |
| Créer des guichets de vente des cartes des creuseurs | Sécuriser les sites miniers | Mettre fin aux tracasseries administratives et policières | Appuyer les creuseurs en formation et en intrants | Réglementer les prix des manierais dans les sites | Créer une coopérative des creuseurs | Améliorer l'état des routes de desserte agricole | Sensibilisation des creuseurs à la salubrité |
| Kasugho | 0 (,0%) | 12 (80,0%) | 1 (6,7%) | 0 (,0%) | 1 (6,7%) | 0 (,0%) | 1 (6,7%) | 0 (,0%) | 15 |
| Buyinga/Katanga | 0 (,0%) | 12 (100,0%) | 1 (8,3%) | 1 (8,3%) | 1 (8,3%) | 0 (,0%) | 0 (,0%) | 0 (,0%) | 12 |
| Manguredjipa | 7 (9,0%) | 14 (17,9%) | 49 (62,8%) | 36 (46,2%) | 35 (44,9%) | 20 (25,6%) | 13 (16,7%) | 1 (1,3%) | 78 |
| **Total** | 6 (6,0%) | 34 (32,8% | 46 (44,1%) | 34 (32,0%) | 34 (32,0%) | 18 (17,3%) | 13 (12,1%) | 1 (0,9%) | 105 |

Des réactions de 105 sur les 126 exploitants interrogés, les propositions sont rangées par ordre d’occurrence en ces termes :

* Mettre fin aux tracasseries administratives et policières (46/105);
* Appuyer les creuseurs en formation et en intrants (34/105) ;
* Réglementer les prix des minerais dans les sites (34/105) ;
* Créer une coopérative des creuseurs (18/105);
* Créer des guichets de vente des cartes des creuseurs (6/105) ;
* Améliorer l'état des routes de desserte agricole (13/106);
* Sensibiliser les creuseurs à la salubrité (1/10).

Tableau 89: Opinions des enquêtés sur l'avenir du milieu sans exploitation minière

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Site de l'étude** | **L'avenir du milieu sans l'exploitation minière** | | | | | | | | **Total** |
|  | Augmentation de la criminalité et de l'Insécurité | Chômage et pauvreté | Paralysie du tissu économique | Enrôlement des jeunes dans les milices | Enclavement total du milieu | Migration vers d'autres village ou carrière | Rien ne changera dans la vie | Renforcement de la prostitution |
| **Kasugho** | 32 (36,4%) | 47 (53,4%) | 54 (61,4%) | 5 (5,7%) | 0 (,0% | 0(,0%) | 3 (3,4%) | 0 (,0%) | 88 |
| **Buyinga/Katanga** | 9 (21,4%) | 29 (69,0%) | 13 (31,0%) | 0 (,0%) | 0 (,0%) | 4 (9,5%) | 1 (2,4%) | 0 (,0%) | 42 |
| **Manguredjipa** | 45 (30,2%) | 80 (53,7%) | 45 (30,2%) | 87 (58,4%) | 86 (57,7%) | 36 (24,2%) | 18 (12,1%) | 9 (6,0%) | 149 |
| Total | 86 (30,8%) | 156 (55,9%) | 112 (40,1%) | 92 (33,0%) | 86 (30,8%) | 40 (14,3%) | 22 (7,9%) | 9 (3,2%) | 279 |

Les propositions des répondants quant à l’avenir de leur milieu sans l’exploitation artisanale des minerais sont reprises ici-bas par ordre d’importance :

* Chômage et pauvreté (55,9%),
* Paralysie du tissu économique (40,1%),
* Enrôlement des jeunes dans les milices (33,0%),
* Augmentation de la criminalité et de l’Insécurité (30,8%),
* Migration vers d'autres villages ou carrières (14,3%),
* Rien ne changera dans la vie (7,9%),
* Renforcement de la prostitution (3,2%).

## 8.3 Recommandations finales

Dans un Atelier de réflexion qui a rassemblé les leaders des Communautés de base, les Autorités administratives (Administrateurs de Territoires de Beni et de Lubero ainsi que de la ville de Butembo avec leurs services de tutelle du secteur minier) et les et coutumières, les Défenseurs des Droits Humains impliqués dans la promotion des Droits Economiques, Sociaux et Culturels au sein du GADHOP sont sorties les recommandations suivantes :

***8.3 1 Aux services de tutelle du secteur minier***

1. *Au service du SAESCAM et de la CEEC de remplir leurs obligations envers les exploitants du secteur minier. Parmi les devoirs les plus cités par les communautés, on note :*

* *La formation des creuseurs sur les techniques appropriées pour éviter des éboulements mortels ;*
* *La publication de la nomenclature relative à l’exploitation artisanale des minerais pour diminuer l’arbitraire et les tracasseries fiscales ;*
* *L’identification des sites appropriés pour l’extraction artisanale des minerais ;*
* *L’Identification de tous les exploitants et des creuseurs pour un contrôle rationnel ;*
* *La création d’un cadre de concertation des services urbains et territoriaux œuvrant dans le domaine minier ;*
* *La réglementation des prix des minerais en territoire de Lubero pour le profit de tous les acteurs impliqués dans ledit secteur ;*
* *La lutte contre l’utilisation des enfants dans les sites miniers : les enfants sont utilisés souvent dans des ateliers de traitement artisanal des minerais pour les garçons et dans la prostitution pour les filles ;*
* *Le contrôle de la traçabilité des minerais produits dans le territoire de Lubero. Ce contrôle va permettre de lutter contre la fraude et les évasions fiscales ;*
* *L’établissement d’un mécanisme d’intégration des personnes dans les carrés miniers pour faciliter le contrôle sécuritaire dans les sites miniers ;*
* *La dotation des creuseurs des matériels adéquats pour leur travail ;*
* *La formation de la Police des Mines pour éviter les tracasseries commises contre les exploitants miniers par les agents de la POLIMINES qui s’investissent davantage dans les taxations et les amandes exorbitantes à l’encontre des intérêts des exploitants et des creuseurs.*

**Aux autorités politiques, administratives et militaires du milieu**

1. ***L’éradication du phénomène FDLR et d’autres groupes armés dans le milieu****: outre l’ingérence de ces forces négatives dans l’exploitation artisanale des minerais en territoire de Lubero, les groupes armés brillent aussi dans des extorsions et des pillages des produits miniers ou de l’argent des personnes fréquentant les sites miniers. Autrement dit, ces inciviques sèment l’insécurité dans les sites miniers et dans les voies menant aux sites miniers. Le Gouvernement Congolais est interpellé à ce sujet pour restaurer l’autorité de l’Etat en assurant la sécurité aux populations ainsi qu’à leurs biens. Cette présence permanente des forces négatives dans les régions minières menace l’économie locale, voire même l’économie nationale ;*
2. ***La construction******et la réhabilitation des routes de dessertes agricoles pouvant permettre la communication et les échanges commerciaux entre les communautés de différents axes****. Il se pose un problème de hausse des prix des denrées alimentaires dans les sites miniers causée d’une part par l’inaccessibilité à ces derniers étant donné l’impraticabilité des routes pour amener les denrées alimentaires dans les sites miniers. Les routes permettront l’accès aux sites miniers, aux services de base (structures sanitaires, structures scolaires etc.) et l’approvisionnement des sites en denrées alimentaires ainsi que d’autres produits de première nécessité ;*
3. ***La prise en charge des militaires****: le non paiement de la solde des militaires est souvent cité par plusieurs acteurs comme l’une des causes des extorsions et des pillages dont se rendent responsables les militaires dans la recherche des moyens de subsistance pour leurs familles. Le paiement régulier des militaires les épargnerait des tentations envers les populations civiles.*

***Aux organisations de la société civile***

*En vue de sauvegarder l’harmonie familiale des ménages des creuseurs et d’organiser au mieux leur profession de façon à assurer sa rentabilité pour la vie des ménages, il a été recommandé ce qui suit aux acteurs de la Société Civile :*

1. *Regrouper les creuseurs dans des coopératives où ils peuvent s’exprimer pour la défense et la promotion de leurs droits. Outre le rôle du cadre de défense des droits des creuseurs, ces coopératives constituent également des cadres d’échanges avec d’autres acteurs impliqués dans l’exploitation artisanale des minerais dans différentes régions ciblées dans l’étude. L’organisation d’un Réseau de creuseurs et intervenant dans l’exploitation artisanale des minerais renforcerait la Société civile des Territoires de Beni et de Lubero ;*
2. *La sensibilisation des femmes et des filles en général sur l’importance des études et en particulier celles vivant dans les sites miniers. Plutôt que de vivre de la prostitution, il faut les sensibiliser sur des métiers générateurs des recettes ;*
3. *Plaider, à travers les Coopératives mises en place, pour le renforcement du rôle et de la sécurité des femmes dans les exploitations minières artisanales.*

***8.2. Les autorités locales et les leaders locaux présents dans l’Atelier de réflexion ont recommandé en accord avec les Communautés de base ce qui suit :***

*Alors que les membres des communautés de Manguredjipa, Kasugho et Katanga/Buyinga se soient exprimés sur les pistes de solutions pour améliorer l’état de lieu de l’exploitation artisanale des minerais en territoires de Lubero, les autorités ont également trouvé l’opportunité de joindre leurs voix, lors de l’atelier de restitution des résultats en ville de Butembo, en proposant les solutions suivantes :*

1. *Que le code minier et forestier soit vulgarisés dans toutes les communautés en général et dans celles concernées par la problématique minière et forestière en particulier ;*
2. *Que les acteurs de la société civile soient formés en gestion d’exploitation rationnelle des exploitations artisanales des minerais en territoire de Lubero ;*
3. *Qu’il soit mené un monitoring périodique et régulier de l’exploitation artisanale des minerais dans le territoire de Lubero ;*
4. *Qu’il soit effectué une reforme du personnel affecté dans le secteur minier artisanal pour se rassurer que ce domaine est doté des personnes compétentes ;*
5. *Que les exploitants contribuent à l’éducation des filles par l’appui des bourses d’étude qui peuvent encourager la jeune fille dans les études ;*
6. *Que les compagnies multinationales cessent d’alimenter les foyers de tension, c'est-à-dire les groupes armés opérant à l’Est les pays limitrophes qui fragilisent l’Etat congolais ;*
7. *Que les creuseurs soient sensibilisés à économiser à travers les institutions bancaires crédibles de l’Etat et ces institutions financières doivent être installées à proximité des sites miniers. Cette action serait l’un des moyens de préserver les creuseurs et exploitants miniers de toute extorsion et de l’utilisation abusive de leurs bénéfices miniers.*
8. *Que les contrats léonais soient annulés pour le fait qu’ils sont défavorables à l’Etat Congolais en général et aux communautés locales en particulier ;*
9. *Que les exploitants et les creuseurs, pour chaque catégorie se regroupent dans des associations coopératives et syndicales pour faire attendre leurs revendications. Ces associations vont permettre des ventes en commun des produits des creuseurs pour un bénéfice plus ou moins amélioré pour chacun, également ces associations seront considérées comme des mutuelles de santé pour toutes les personnes impliquées de près dans l’exploitation artisanale des minerais ;*
10. *Que le Gouvernement Congolais prenne en charge les militaires pour les encourager dans la sécurisation des populations civiles ;*
11. *Que les autorités locales organisent des étalages pour la vente des minerais ;*
12. *Qu’il y ait des contrats dûment signés entre les creuseurs et les exploitants pour éviter des exploitations des uns par les autres comme c’est le cas dans les sites miniers où les creuseurs sont toujours défavorisés au bénéfice de leurs employeurs ;*
13. *Que l’Etat construise des centres de négoce dans les régions concernées par l’étude, c'est-à-dire à Manguredjipa, à Kasugho et à Buyinga pour le territoire de Lubero, mais aussi à Eringeti, à Mabalako-Cantine pour le territoire de Beni. Cela pourrait éviter des extorsions dont sont victimes les creuseurs et d’autres personnes impliquées dans le secteur minier artisanal ;*
14. *Que le processus de certification soit exigé à tous pour décourager les ventes illicites des minerais du territoire de Lubero ;*
15. *Que le ministère des mines et géologie dotent les services de tutelle des moyens nécessaires pour l’encadrement efficace des exploitants artisanaux ;*
16. *Qu’il y ait une harmonisation dans les consultations entre les exploitants et la base affectée par les activités minières. Avant toute exploitation les exploitants doivent avoir un cahier des charges en faveur de la communauté où ils exploitent.*

**8.3. Les Consultants et Experts engagés pour mener l’étude socio-économique dans les trois zones en concertation avec les Associations Membres du GADHOP intervenant dans le domaine de la promotion des Droits Economiques, Sociaux et Culturels, DESC en sigle, lors d’une pré-restitution des résultats, ont réalisé un certain nombre de constats et élaboré les recommandations suivantes :**

1. Le territoire de Lubero, bien qu’ayant d’importantes zones minières regorgeant d’une diversité de substances minérales, surtout dans son extrême Nord-Ouest, héberge des groupes armés qui s’autofinancent à partir de l’exploitation minière de l’Or et du Platine. La présence des Maï-Maï/ PARECO et des FDLR dans les secteurs de Tayna, Lutungulu et dans les basins de la Lubero et Ebiena rapporte plusieurs kilogrammes d’Or et de platine à ces milices qui ont construit leurs quartiers généraux dans cette zone*. De même, cette présence quasi permanente de ces milices dans ces secteurs permet d’assimiler les substances minérales produites dans ces zones minières parmi les  «****minerais de sang****» ̋de l’Est de la RDC.*

***Recommandation****: Le gouvernement de la RD Congo, par le biais du ministère de la Défense, Sécurité et Décentralisation d’une part, et les institutions du système de sécurité des Nations Unies d’autre part, feraient mieux de démanteler les bases de ces groupes armés nationaux et étrangers vivant à très forte concentration dans les zones aurifères du Territoire de Lubero et d’ailleurs. Leur expulsion permettra la redynamisation et la revitalisation des activités dans cette zone.*

1. *Dans les Secteurs de Katanga/Buyinga et de Kasugho, l’administration minière n’existe presque pas :*

***Recommandation****: Le gouvernement de la RD Congo au niveau de la base (Territoire) devrait organiser l’espace minier dans ces secteurs en découpant en différents foyer miniers les zones minières concernées. Ainsi, les exploitants miniers avertis souscrivent à ces concessions minières pour les travaux miniers. Tous les creuseurs identifiés dépendraient d’un exploitant minier bien connu ; les statistiques, les taxes et les redevances minières suivraient les voies légales pour atteindre les autorités compétences ;*

1. *Au niveau structurel, la désorganisation du secteur minier dans les Territoires de Lubero et de Beni est le résultat de l’inexistence d’une Association de différents intervenants dans le domaine et du déficit e contrôle par le Gouvernement Congolais :*

***Recommandations****:*

* *Le GADHOP ou d’autres synergies d’Associations Membres de la Société Civile de la RD Congo devraient accompagner dans l’immédiat les professionnels du domaine minier dans la création d’une coopérative d’exploitants miniers artisanaux dans les Territoires de Lubero et de Beni. L’Association devrait comporter les exploitants miniers, les creuseurs et les négociants, principaux acteurs de la petite mine. Celle-ci proposera des recommandations susceptibles d’organiser, d’innover et de développer les activités de la petite mine par rapport aux objectifs primordiaux de chacune des composantes constitutives de l’association dans le respect de la loi minière en vigueur.*
* *Au gouvernement de la RD Congo par le biais du ministère des mines et géologie de doter le SAESCAM des moyens nécessaires en terme des ressources humaines (cadres techniques et experts Géologues et Miniers), financières (fonds de maintenance) et matériels (équipements d’appui à l’exploitation minière artisanale tels qu’une pompe à eau, des marteaux piqueurs, séparateur magnétique, drague, …) susceptibles d’accroître la production minière, d’améliorer les conditions de sécurité de travail réduisant ainsi les risques liés aux accidents et aux maladies postérieures aux activités minières (silicose, tuberculose, pneumonie, …) ;*
* *Au parlement de la RD Congo de redéfinir la place du droit coutumier, premier occupant de la concession minière avant son lotissement en faveur de l’exploitant détenteur du titre par le service de cadastre minier. La nouvelle conception de la participation du coutumier à la répartition légale des produits miniers, devra être fixée en terme de proportion par rapport à la quantité produite aussi bien en industriel qu’en artisanal. Cette nouvelle donne permettra aux coutumiers et aux Entités Territoriales Décentralisées des régions riveraines des zones minières de tirer profit des produits du sous-sol pour accroître leurs revenus et répondre aux défis du développement intégral de leurs milieux ;*
* *Aux acheteurs des minerais stannifères (cassitérite, wolframite, coltan) et détenteurs des comptoirs agréés dans le centre de négoce de Butembo d’initier des projets de petits modules de traitement pyrométallurgique de la cassitérite et ses accompagnateurs pour accroître la valeur ajoutée du métal contenu (Etain, Wolfram, Tantale, Niobium). Ainsi, ils changent de statut pour devenir fondeurs de catégorie A ou B selon les moyens. Ce procédé permettra l’exploitation systématique de tous les gisements métallifères à faibles teneurs, gage de l’augmentation de la production et des exportations des substances minérales en Territoire de Lubero ;*
* *Diffuser et assurer le respect de la législation minière applicable à l’exploitation minière Artisanale (Vérification de la mise en application de la Loi actuellement en vigueur et les annexes afférents).*

1. *Pour faire face au problème de* ***santé*** *des creuseurs et de la* ***destruction de l’Environnement*** *que cette exploitation induit, les recommandations suivantes ont été formulées :*

* *Au gouvernement de la RD Congo, en synergie inter ministérielle des ministères des Mines et Géologies, de l’Environnement, eau et forêt et des Finances, d’incorporer en exploitation minière artisanale, en titre compensatoire, une taxe/redevance couvrant les études d’impact environnemental en charge de l’exploitant détenteur du titre du foyer minier en activité. Ces fonds permettront de financer les projets de reboisement, de correction des terres cultivables dans les sites épuisés et d’adduction d’eau potable dans des cités minières ;*
* *Au gouvernement de la RD Congo, en synergie inter ministérielle des ministères des Mines et Géologies, de l’Environnement, eau et forêt, par le biais du SAESCAM, d’exiger aux exploitants miniers artisanaux la construction des campements dans les sites miniers en tentes démontables pour une bonne conservation des écosystèmes forestiers ;*
* *Assurer la formation technique ainsi que le soutien des exploitants miniers artisanaux (en méthodes et techniques semi modernes dans l’exploitation artisanale et rendre disponibles les matériels adaptés, etc.) ;*
* *Renforcer la capacité des SAESSCAM à gérer le secteur (méthodes, techniques et outils) en vue d’améliorer les conditions de travail dans les mines artisanales (exiger des exploitants des équipements de protection rassurant l’intégrité physique des creuseurs) ;*
* *Améliorer la sécurité dans tous les domaines de l’exploitation artisanale (santé, hygiène, etc.).*

1. *Faisant un retour sur la question de la transparence et de la traçabilité : étant donné que les minerais provenant de neuf zones minières du territoire de Lubero convergent vers le centre de négoce de Butembo, seul point d’exportation dans cette partie du pays :*

***Recommandations****:*

* *Une cartographie détaillée des sites miniers artisanaux devrait être produite pour tenter de répondre à la problématique de la traçabilité et de la certification de la chaine d’approvisionnement de minerais à partir des sites de production ;*
* *La ville de Butembo étant éloignées de la ville de Goma, chef lieu de la Province du Nord Kivu, il est important de construire un Aéroport International pour la sortie des minerais de cette partie du Nord Kivu et de l’Est de la Province Orientale en vue de faciliter la communication directe avec les pays demandeurs. Cette mesure devra se coupler de la sécurisation des Opérateurs Economiques étrangers qui voudront investir dans l’exploitation des minerais à l’Est de la République Démocratique du Congo ;*
* *La carte des sites miniers artisanaux servira de document de base dans l’applicabilité dans toutes les zones minières des projets ITRI et BGR initiatives internationales normatives de la légalisation pour des minerais de l’Est de la RD Congo ;*

* *Définir les périmètres ou les carrés miniers réservés à l’exploitation artisanale dans la zone pour résoudre les difficultés liés à l’article 109 du code minier et avoir une main mise de contrôle au secteur ;*
* *Réduire les fraudes fiscales par une formation et une sensibilisation à la citoyenneté du personnel des services de Douanes ;*
* *Améliorer l’accès aux marchés grâce à la transparence et à la traçabilité (soit en ouvrant de centre de négoce ou de marchés boursiers de minerais dans les provinces et à Butembo). Encourager l’installation et la sécurisation des demandeurs et Consommateurs étrangers dans les villes de l’Est de la République Démocratique du Congo dans le cadre de la lutte contre les fraudes massives qui profitent aux pays limitrophes et agresseurs de notre pays.*